



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE OVINE AU QUÉBEC 2018-2022

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions de l'office de producteurs Les Éleveurs d'ovins du Québec (LEOQ) à titre de gestionnaire du Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec (ci-après nommé « Plan conjoint »).

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (ci-après nommée « Régie ») conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M 35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a été mandaté pour élaborer un portrait-diagnostic sectoriel qui brosse un tableau sommaire du secteur ovin au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur ovin tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. La dernière évaluation remonte à 2019 et couvrait la période précédente (de 2012 à 2017).

Le présent portrait-diagnostic contient des informations portant sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation dans le secteur ovin au Québec. Il couvre la période de 2018 à 2022. L'accent y est mis sur les cinq dernières années, qui correspondent à l'évaluation quinquennale.

L'analyse sectorielle, menée dans une perspective de développement durable, rend compte des facteurs ou des changements économiques, environnementaux et sociaux affectant la viabilité et le développement du secteur ovin. La prise en compte des principes de développement durable a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux, soit la production et la consommation responsables, l'internationalisation des coûts, l'efficacité économique, la prévention, la précaution et l'accès au savoir, lesquels ont été analysés au cours de la préparation du présent portrait-diagnostic.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

FAITS SAILLANTS

- La consommation mondiale de viande ovine a augmenté de 7 % depuis 2018, soit un peu plus que la population mondiale (4 %).
- En 2022, le Canada produit l'équivalent de 39 % de sa consommation totale en viande ovine. Mais ce taux tend à diminuer avec le temps.
- Le consommateur québécois mange, en moyenne, moins de viande ovine (0,65 kg par personne par année) que le consommateur canadien (1,09 kg par personne par année).
- Plus de la moitié (53 %) de l'agneau consommé au Québec provient des fournisseurs locaux.
- La valeur des importations nettes de viande ovine au Canada était de 374 M\$ en 2022.
- Le Québec est la principale province canadienne exportatrice de viande ovine.
- Au Québec, 23 % des entreprises agricoles spécialisées dans l'ovin qui déclarent une production annuelle de 500 agneaux et plus sont responsables de près de 70 % de la production totale d'agneaux.
- De 2018 à 2022, les recettes monétaires de la production ovine du Québec ont augmenté de 2,6 %.
- En 2022, 66 % des recettes monétaires de la production ovine provenaient de la vente aux transformateurs de viande du Québec.
- Seulement 39 % des exploitations ovines de l'ensemble du Québec parviennent à couvrir leurs dépenses globales. Avec l'aide gouvernementale, ce pourcentage grimpe à 73 %.
- Au Québec, les deux plus grands transformateurs abattent près de la moitié des agneaux chaque année.
- Le lait de brebis est principalement destiné à la transformation fromagère. Environ 756 000 litres de lait de brebis auraient été transformés en 2022.
- Entre 2018 et 2022, les investissements en recherche et en innovation ont augmenté de 31 %.

TABLE DES MATIÈRES

1. La demande et les marchés	7
1.1 La consommation	7
1.1.1 La consommation au Canada et aux États-Unis	7
1.1.2 La consommation au Québec	8
1.1.3 La consommation mondiale	9
1.2 Les échanges commerciaux	10
1.2.1 Les échanges commerciaux internationaux	10
1.2.2 Le Canada et les États-Unis : des importateurs nets de viande ovine	11
1.2.3 Le Québec : le principal exportateur de viande ovine au Canada	11
2 La production ovine	12
2.1 La situation canadienne	12
2.2 La production au Québec	12
2.2.1 L'évolution du nombre d'entreprises et du cheptel	12
2.2.2 La répartition géographique des entreprises	14
2.2.3 L'évolution du nombre d'entreprises engagées dans la vente d'animaux reproducteurs	15
2.3 L'évolution des produits ovins	15
2.3.1 Les recettes monétaires	15
2.4 Les caractéristiques des produits ovins mis en marché	16
2.4.1 Les volumes et les prix de l'agneau (lourd, léger et lait)	16
2.4.2 La vente directe au consommateur	17
2.5 La santé	18
2.6 La relève dans la production ovine	19
3. La situation financière et économique	20
3.1 L'analyse de la rentabilité	20
3.1.1 La marge d'exploitation	21
3.2 Les contributions gouvernementales	22
3.2.1 Le programme ASRA	22
3.2.2 Les paiements de programmes gouvernementaux	23
4 La transformation	24
4.1 La répartition régionale des abattoirs	24
4.2 L'évolution du nombre d'ovins abattus au Québec suivant le type d'abattoirs	25
4.3 La transformation laitière	26
4.4 Le terme valorisant « Fromage fermier »	26
5 La recherche et l'innovation	27
5.1 Les dépenses de recherche et d'innovation au Québec	27
5.2 Les principales innovations au Québec	27
5.3 Les services-conseils et le transfert technologique	28
6 Les enjeux et les défis du secteur	29
6.1 Les enjeux pour la pérennité du secteur	29
6.2 Les autres enjeux de développement durable	30
7 Annexes	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la part d'autoapprovisionnement potentiel en viande ovine au Canada, de 2018 à 2022 _____	8
Tableau 2 : Parts relatives des différentes catégories de viandes (fraîches et surgelées) vendues dans les grands magasins au Québec _____	8
Tableau 3 : Prix de détail moyen des différentes catégories de viandes (fraîches et surgelées) vendues dans les grands magasins au Québec (\$/kg) _____	8
Tableau 4 : Part de la consommation des principales catégories de viandes par continent, en 2022 ____	10
Tableau 5 : Volume des exportations de viande et d'abats comestibles d'ovins des principaux pays exportateurs, 2018 et 2022 (en milliers de tonnes) _____	10
Tableau 6 : Volume des exportations et des importations de viande ovine et d'ovins vivants du Canada et des États-Unis, 2018 et 2022 _____	11
Tableau 7 : Nombre de membres de la SEMRPQ et part des animaux du Québec dans le registre de la SCEA, 2018 et 2022 _____	15
Tableau 8 : Évolution des recettes monétaires, du volume commercialisé et du prix payé aux producteurs, de 2018 à 2022 _____	15
Tableau 9 : Évolution du prix moyen de vente de l'agneau lourd, léger et de lait au Québec (\$/kg carcasse) _____	17
Tableau 10 : Évolution de la vente directe au Québec (volume et pourcentage), de 2018 à 2022 _____	17
Tableau 11 : Conditions les plus diagnostiquées dans les laboratoires du MAPAQ, de 2018 à 2022 ____	18
Tableau 12 : Contributions gouvernementales (\$) des programmes ASRA et Agri du secteur ovin, de 2018 à 2022 _____	22
Tableau 13 : Nombre d'adhérents au programme ASRA, de 2018 à 2022 _____	22
Tableau 14 : Répartition régionale des différents types d'entreprises de première transformation, 2023 (en nombre) _____	24
Tableau 15 : Nombre d'ovins abattus au Québec selon le type d'abattoirs, de 2018 à 2023 _____	25
Tableau 16 : Aide financière versée dans le cadre du PSC aux entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ et faisant partie de l'industrie ovine, de 2018 à 2022 _____	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Consommation de viande ovine par personne au Canada et aux États-Unis, de 2013 à 2022	7
Figure 2 : Provenance de la viande ovine consommée au Québec, en 2022	9
Figure 3 : Répartition provinciale du cheptel ovin canadien en milliers de têtes, en 2018 et en 2022 (au 1 ^{er} juillet)	12
Figure 4 : Évolution du cheptel ovin québécois, de 2018 à 2022	13
Figure 5 : Répartition des entreprises par strate de production annuelle d'agneaux, en 2022	13
Figure 6 : Volumes des types d'agneaux produits par les entreprises spécialisées en fonction du cheptel de brebis, en 2022	14
Figure 7 : Répartition géographique des entreprises ovines au Québec, en 2022	14
Figure 8 : Flux économiques de la production de moutons et d'agneaux du Québec, en 2022	16
Figure 9 : Évolution de la production annuelle d'agneaux (têtes)	17
Figure 10 : Couverture des dépenses des entreprises ovines par catégorie de revenus agricoles bruts sans paiement de programmes, de 2018 à 2022	20
Figure 11 : Couverture des dépenses des entreprises ovines par catégorie de revenus agricoles bruts avec paiement de programmes de 2018 à 2022	20
Figure 12 : Taux de marge nette pour la moyenne des entreprises ovines qui couvrent leurs dépenses par taille et par spécialisation, de 2018 à 2022	21
Figure 13 : Des revenus de marché et des compensations du programme ASRA pour l'agneau, de 2018 à 2022	23
Figure 14 : Contributions des PP gouvernementaux moyens par ferme (\$), selon les régions centrales et périphériques, de 2018 à 2021	23
Figure 15 : Approvisionnement et destination des produits de la transformation d'ovins au Québec, en 2022	25
Figure 16 : Aide financière versée et projets en cours, de 2018 à 2022	27

1. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

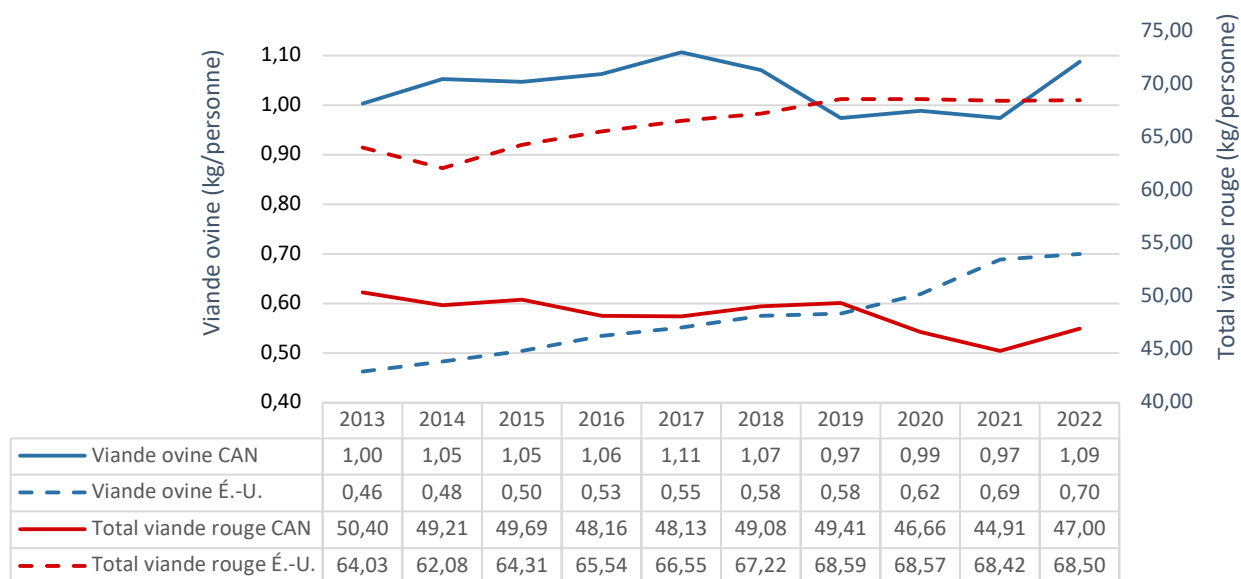
1.1 LA CONSOMMATION

1.1.1 LA CONSOMMATION¹ AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

La consommation par personne n'a pas augmenté au Canada, contrairement aux États-Unis

En 2022, la consommation de viande ovine au Canada était de 1,1 kg par personne, soit l'équivalent de celle de 2018 et de la moyenne de 2013 à 2017. Après une hausse de 10 % durant la période quinquennale précédente, la consommation a légèrement fléchi puis s'est redressée entre 2018 et 2022. En contraste, la consommation de viande ovine aux États-Unis a régulièrement progressé, passant de 0,46 kg par personne en 2013 à 0,70 kg en 2022, soit une augmentation de 51 %. Il est à noter que la viande ovine est classée parmi les viandes rouges. Or, la consommation de viande rouge par personne s'est maintenue aux États-Unis, alors qu'elle a diminué au Canada pendant la période étudiée (de 2018 à 2022).

Figure 1 : Consommation de viande ovine par personne au Canada et aux États-Unis, de 2013 à 2022



Note : La viande rouge comprend la viande ovine, bovine et porcine.

Sources : Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01 et United States Department of Agriculture, Economic Research Service, Livestock and Meat Domestic Data; compilation du MAPAQ.

Globalement, la viande ovine représente 1,2 % des principales viandes² consommées par le Canadien. Cette proportion a peu fluctué au cours des 10 dernières années. À titre de comparaison, les parts relatives du veau, du porc, du bœuf et de la volaille ont atteint respectivement 1,0 %, 22,9 %, 28,1 % et 46,7 % en 2022.

1 Les données de cette section sont en équivalent poids carcasse.

2 Viandes ovine, porcine, bovine et de volaille (poulet, poule et dindon).

La production canadienne peut répondre en partie à la demande pour la consommation intérieure de viande ovine avec un taux d'autoapprovisionnement potentiel³ de 39 % en 2022. Cependant, ce taux tend à diminuer (tableau 1).

Tableau 1 : Évolution de la part d'autoapprovisionnement potentiel en viande ovine au Canada, de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Part de la production dans la consommation (en volume)	40 %	45 %	44 %	44 %	39 %

Note : La consommation est obtenue en additionnant le stock au début, la production et les importations, puis en soustrayant les exportations et le stock à la fin.

Source : Statistique Canada; calculs et compilation du MAPAQ.

1.1.2 LA CONSOMMATION AU QUÉBEC

Le consommateur québécois mange moins de viande ovine que le Canadien moyen

La viande d'agneau représente en moyenne 0,3 % des viandes fraîches et surgelées vendues dans les épiceries de grande surface en 2021 et en 2022. Cette part a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Soulignons que les consommateurs peuvent également s'approvisionner dans d'autres circuits de commercialisation.

Tableau 2 : Parts relatives des différentes catégories de viandes (fraîches et surgelées) vendues dans les grands magasins au Québec

Années	Bœuf	Poulet	Porc	Jambon	Dinde	Veau	Mouton et agneau	Autres viandes	Total viande
2018-2019	38 %	32 %	21 %	2 %	4 %	2 %	0,4 %	1,3 %	100 %
2021-2022	37 %	32 %	20 %	2 %	6 %	2 %	0,3 %	1,3 %	100 %

Note : L'arrondissement des données peut faire en sorte que le total n'égalise pas 100 %.

Source : NielsenIQ, Ventes au détail dans les grands magasins au Québec; compilation du MAPAQ.

Depuis 2018, les prix de la viande ovine en épicerie ont augmenté à l'instar de ceux de la viande de manière générale. De 2018 à 2022, les prix de vente se sont accrus de 19 % pour la viande ovine, soit un peu moins que ceux du poulet et du porc, mais plus que dans le cas du bœuf, du veau et de la dinde.

Tableau 3 : Prix de détail moyen des différentes catégories de viandes (fraîches et surgelées) vendues dans les grands magasins au Québec (\$/kg)

Catégories de viande	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2018
Mouton et agneau	22,03	22,41	23,18	25,27	26,23	19,1 %
Veau	13,55	13,54	13,64	14,39	15,42	13,8 %
Bœuf	12,20	12,68	13,48	13,80	14,38	17,8 %
Poulet	8,64	8,58	8,74	9,22	10,41	20,5 %
Porc	7,33	7,89	8,36	8,84	9,14	24,6 %
Dinde	5,80	5,83	5,53	3,01	4,26	-26,5 %

Source : NielsenIQ, Ventes au détail au comptoir des viandes dans les grands magasins au Québec; compilation du MAPAQ.

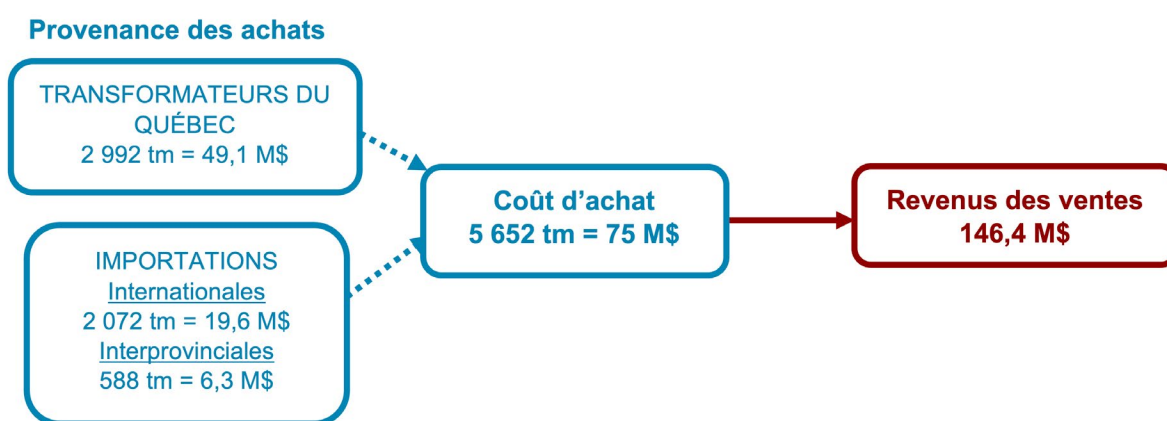
3 Le taux d'approvisionnement interne potentiel équivaut à la production divisée par la consommation en volume.

Une proportion de 53 % de l'agneau consommé ici provient du Québec

En 2022, la consommation québécoise de viande ovine était estimée à 0,65 kg par personne⁴. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui de la consommation canadienne pour la même année. La demande québécoise de viande ovine était évaluée à 5 652 tonnes métriques (tm)⁵. De ce volume, 2 992 tm (53 %) étaient vendues en grande majorité par les transformateurs québécois sur le marché du commerce au détail et des services alimentaires du réseau HRI⁶, pour une valeur estimée de 49,1 M\$ (prix d'achat de 16,4 \$/kg carcasse).

Pour combler la demande intérieure du Québec, les détaillants et les restaurateurs importent 2 072 tm de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi qu'environ 588 tm d'autres provinces du Canada pour une valeur de 25,9 M\$ (9,7 \$/kg carcasse). Il est fort probable qu'une quantité d'origine internationale soit comptabilisée comme une importation interprovinciale si elle transite par d'autres provinces, comme l'Ontario, avant d'arriver au Québec. La valeur de la demande finale québécoise est estimée à 146,4 M\$ et comprend l'ajout des dépenses, dont la marge bénéficiaire.

Figure 2 : Provenance de la viande ovine consommée au Québec, en 2022⁷



Tm : tonnes métriques de carcasses froides.

Note : La somme des valeurs et des pourcentages peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Sources : Statistique Canada, Global Trade Tracker et NielsenIQ; compilation du MAPAQ.

1.1.3 LA CONSOMMATION MONDIALE

Une consommation en croissance

En 2022, la consommation de viande ovine était estimée à 16,2 millions de tonnes. Depuis 2018, elle a augmenté de 7 %, ce qui est plus que l'accroissement de la population mondiale (+4 %). L'Afrique a enregistré la plus forte progression (+11 %). D'ici 2032, la consommation mondiale de cette viande devrait s'accroître de 15 %, surtout en Afrique et en Asie. À titre de comparaison, notons que les hausses attendues pour la volaille, la viande porcine et la viande bovine sont respectivement de 15 %, de 11 % et de 10 %.

Chaque année, la viande ovine représente environ 5 % des viandes consommées et cette proportion devrait demeurer stable d'ici 2032. Elle est une source de protéines incontournable pour de nombreux consommateurs, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Cependant, elle reste peu consommée sur le continent américain.

⁴ Selon des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des Perspectives agricoles 2022-2031 et 2023-2032, en équivalent poids carcasse.

⁵ En équivalent poids carcasse.

⁶ Le secteur des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) comprend les services alimentaires du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privés et publics.

⁷ Les résultats présentés dans les lignes suivantes constituent une évaluation de ce système. Il faut donc les considérer comme un éclairage sur la dynamique du secteur plutôt qu'en fonction de leur valeur au dollar ou en volume près.

Tableau 4 : Part de la consommation des principales catégories de viandes par continent, en 2022

Catégories	Amérique du Nord (Canada et États-Unis)	Europe	Océanie	Afrique	Amérique latine	Asie	Monde
Volaille	46 %	35 %	42 %	43 %	52 %	35 %	39 %
Porcins	23 %	45 %	25 %	9 %	19 %	43 %	35 %
Bovins	30 %	18 %	26 %	32 %	29 %	15 %	21 %
Ovins	0,5 %	2 %	7 %	16 %	1 %	6 %	5 %

Note : L'arrondissement des données peut faire en sorte que le total n'égalise pas 100 %.

Source : OCDE, [Explorateur des données de l'OCDE](#) • [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031](#) [oecd.org]; compilation du MAPAQ.

1.2 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1.2.1 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

En 2022, les exportations mondiales de viande et d'abats comestibles d'ovins représentaient 1,3 million de tonnes. Selon des données de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ces exportations comptaient pour 11 % de la production mondiale. En fonction du volume et de la valeur des échanges, la viande ovine est le principal produit échangé.

Les ovins vivants ainsi que les peaux et les cuirs constituent aussi des produits échangés mondialement dans le secteur de la production ovine.

Entre 2018 et 2022, les volumes des exportations mondiales de viande et d'abats comestibles d'ovins ont très peu varié avec une légère baisse de 2019 à 2020, suivie d'une relance. L'Australie et la Nouvelle-Zélande dominent le marché mondial de la viande ovine avec plus de la moitié du volume des échanges internationaux (tableau 5). Toutefois, la baisse de leur volume d'exportations durant la période étudiée a affecté celui des exportations mondiales (-0,4 %/an). Cette baisse des volumes exportés par les deux principaux pays exportateurs serait due à la stagnation de la production. Cela a entraîné une hausse des coûts de la viande ovine, dont le prix unitaire à l'exportation est passé de 7,89 \$/kg en 2018 à 9,44 \$/kg en 2022 (+20 %).

Parallèlement, certains pays de l'Union européenne, notamment la France, ont récemment renforcé leur position sur le marché international. Les exportations de la France ont connu une croissance considérable de l'ordre de 46,4 %/an entre 2018 et 2022.

Les principaux importateurs de viande ovine sont la Chine, absorbant 29 % des exportations mondiales en 2022, suivie de l'Union européenne avec 26 % et des États-Unis à hauteur de 10 %. Il est à noter que la demande a connu une expansion en Asie, où la consommation intérieure de viande ovine a progressé ces dernières années.

Tableau 5 : Volume des exportations de viande et d'abats comestibles d'ovins des principaux pays exportateurs, 2018 et 2022 (en milliers de tonnes)

Produits	Années	Australie	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	France	Monde
Viande ovine	2018	471,4	407,3	82,6	53,1	39,0	8,9	1 244,9
	2022	458,5	374,3	75,3	56,0	45,5	40,8	1 226,3
Abats comestibles d'ovins	2018	33,0	22,4	5,2	5,9	4,4	1,4	85,8
	2022	27,1	15,7	3,2	8,9	4,5	2,8	72,0

Source : FAOSTAT; compilation du MAPAQ.

1.2.2 LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS : DES IMPORTATEURS NETS DE VIANDE OVINE

Le Canada et les États-Unis sont des importateurs nets de viande ovine. En 2022, la valeur des importations canadiennes de cette viande atteignait 374,0 M\$ comparativement à des exportations de 5,2 M\$, dont plus de la moitié passe par les États-Unis. Chez ces derniers, la différence entre importations (1 951 M\$) et exportations (14 M\$) est encore plus marquée.

L'importation de viande ovine a augmenté au Canada pendant la période étudiée. Pour 2022 spécifiquement, le volume importé provenait principalement de l'Australie (49 %) et de la Nouvelle-Zélande (39 %).

Tableau 6 : Volume des exportations et des importations de viande ovine et d'ovins vivants du Canada et des États-Unis, 2018 et 2022

Exportations	Viande ovine (tonnes)			Ovins vivants (milliers de têtes)		
	Québec	Canada	États-Unis	Ontario	Canada	États-Unis
2018	75,6	153,5	3519,5	5,7	5,7	44,4
2022	57,0	72,9	3146,2	29,5	31,2	38,2
Importations	Québec	Canada	États-Unis	Ontario	Canada	États-Unis
2018	11 871,1	20 129,1	109 768,9	0,0	0,2	5,7
2022	20 244,1	28 383,8	144 013,3	18,2	18,2	29,4

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

1.2.3 LE QUÉBEC : LE PRINCIPAL EXPORTATEUR DE VIANDE OVINE AU CANADA

Le Québec est la principale province exportatrice de viande ovine avec des parts de 78 % en volume et de 93 % en valeur des exportations canadiennes. Les exportations québécoises du secteur sont principalement vers les États-Unis.

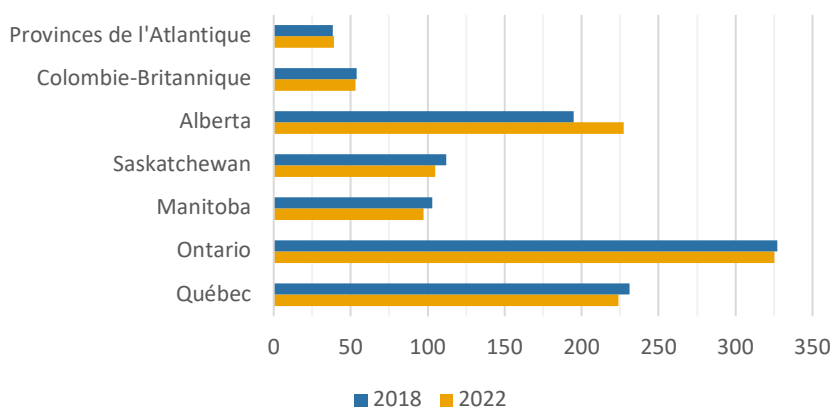
La valeur des importations québécoises de viande ovine (19,7 M\$) montrait une tendance à la hausse en 2022 et serait explicable par les augmentations du volume importé et du prix des marchés internationaux. Ces importations provenaient essentiellement de l'Australie (51 %), de la Nouvelle-Zélande (20 %) et du Royaume-Uni (18 %).

2 LA PRODUCTION OVINE

2.1 LA SITUATION CANADIENNE

Au 1^{er} juillet 2022, le cheptel ovin canadien comptait 1,07 million de têtes⁸, dont 49 % de brebis et 39 % d'agneaux de marché. Plus de 70 % de ce cheptel était détenu par trois provinces : l'Ontario (30 %), l'Alberta (21 %) et le Québec (21 %). Entre 2018 et 2020, le nombre de têtes a légèrement diminué (environ 17 300 têtes ou 1 % de moins) en raison de l'augmentation du nombre de brebis (2 %) et de la baisse du nombre d'agneaux de marché (3 %).

Figure 3 : Répartition provinciale du cheptel ovin canadien en milliers de têtes, en 2018 et en 2022 (au 1^{er} juillet)



Note : Les provinces de l'Atlantique sont le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.
Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0129-01; compilation du MAPAQ.

2.2 LA PRODUCTION AU QUÉBEC

2.2.1 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DU CHEPTEL

En 2022, 676 entreprises déclaraient qu'elles produisaient de l'agneau, dont 435 étaient spécialisées⁹ dans cette production. Les données de La Financière agricole du Québec (FADQ) corroborent cette information avec ses 434 adhérents au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour le produit « agneau ».

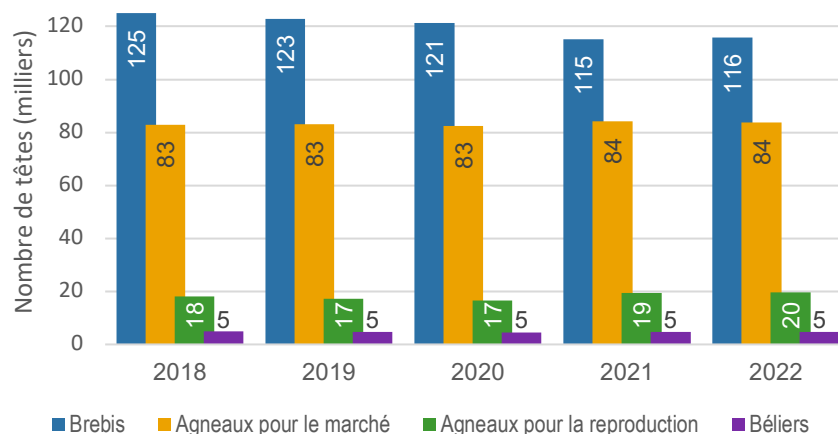
Statistique Canada comptabilise des données concernant la taille du cheptel canadien à date fixe chaque année. Selon ces données, le Québec comptait 226 milliers d'ovins en moyenne annuelle (figure 4) durant la période étudiée. Le nombre d'ovins a diminué de 3 %, surtout à cause de la baisse du nombre de brebis (-7 %). En revanche, le nombre d'agneaux mis en marché a légèrement augmenté (+1 %) et le nombre

⁸ Statistique Canada, tableau 32-10-0129-01, Moutons et agneaux, nombre dans les fermes (x 1 000).

⁹ Entreprises ayant fait une déclaration de revenus agricoles dont la principale source est la production ovine et ayant produit plus de 10 agneaux selon la fiche d'enregistrement du MAPAQ.

d'agneaux destinés à la reproduction¹⁰ a aussi connu une croissance (+8 %).

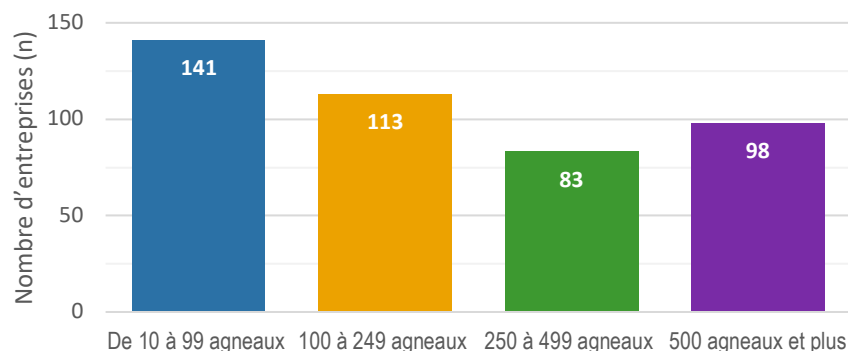
Figure 4 : Évolution du cheptel ovin québécois, de 2018 à 2022



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0129-01, au 1^{er} juillet; compilation du MAPAQ.

En 2022, 23 % des entreprises agricoles dont l'activité principale est l'ovin déclaraient une production de 500 agneaux et plus. La production annuelle de ce groupe d'entreprises totalisait près de 100 600 agneaux, soit les deux tiers de toute la production du Québec. À l'autre extrémité du spectre, le groupe des plus petites entreprises (de 10 à 99 agneaux) a fourni 5 % du volume d'agneaux mis en marché (environ 7 000 têtes).

Figure 5 : Répartition des entreprises par strate de production annuelle d'agneaux, en 2022

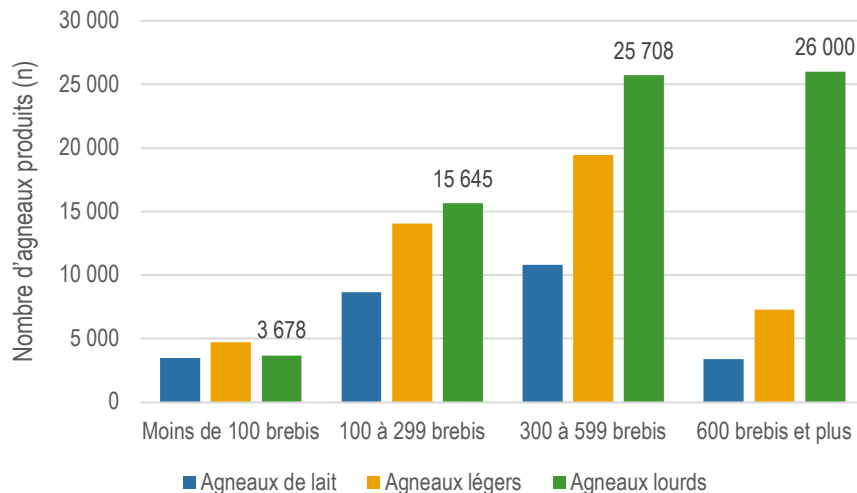


Source : Fiche d'enregistrement du MAPAQ, image de décembre 2022.

Les 82 entreprises (19 % des entreprises spécialisées en production ovine) possédant un troupeau de 300 à 599 brebis produisent 39 % des agneaux du Québec, soit 36 % des agneaux lourds, 43 % des agneaux légers et 41 % des agneaux de lait. Les 26 entreprises (6 %) possédant 600 brebis et plus produisent 26 % des agneaux mis en marché, dont 37 % des agneaux lourds. Sauf exception, les propriétaires de ces entreprises travaillent à la ferme à temps plein en plus d'avoir des employés. Ces entreprises contribuent significativement à la professionnalisation de la production ovine.

¹⁰ Les agneaux de remplacement sont destinés à la reproduction. Cela inclut les agneaux nés dans l'exploitation et ceux qui ont été achetés ailleurs et qui seront vendus à d'autres exploitants pour la reproduction.

Figure 6 : Volumes des types d'agneaux produits par les entreprises spécialisées en fonction du cheptel de brebis, en 2022



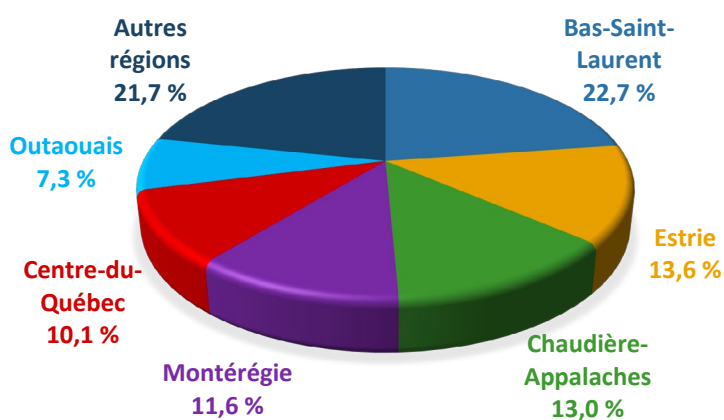
Source : Fiche d'enregistrement du MAPAQ, image de décembre 2022.

Entre 2018 et 2022, le nombre de brebis a diminué d'environ 8 %, alors que le nombre d'agneaux s'est maintenu, témoignant d'une amélioration de la productivité à la ferme. Cette productivité pourrait être expliquée, entre autres, par l'augmentation de la prolificité des brebis reproductrices, la réforme des brebis improductives et la réduction de la mortalité des agneaux.

2.2.2 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES

Au Québec, cinq régions administratives regroupent plus de 70 % des entreprises ovines : Bas-Saint-Laurent, Estrie, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec.

Figure 7 : Répartition géographique des entreprises ovines au Québec, en 2022



Source : Fiche d'enregistrement du MAPAQ, image de décembre 2022.

2.2.3 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA VENTE D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

Les éleveurs sélectionnent des races et des sujets pour répondre aux besoins de l'industrie. Le Québec est la province comptant le plus d'inscriptions au registre de la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA). En effet, en 2022, les producteurs québécois comptaient pour 41 % des animaux inscrits à ce registre (tableau 7). De plus, selon la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ), leurs membres participent majoritairement (93 %) au programme d'amélioration génétique GenOvis. L'amélioration génétique des animaux reproducteurs permet d'accroître les performances techniques et contribue à produire une carcasse répondant aux besoins des consommateurs et, ultimement, favorisant la rentabilité des entreprises.

Le programme GenOvis permet de soutenir les éleveurs pur-sang dans l'amélioration de leur race ainsi que les producteurs commerciaux dans la sélection des sujets les plus profitables. C'est par le développement d'outils de sélection génétique, leur promotion et leur intégration dans les entreprises d'ici que le Québec se distingue par rapport à l'ensemble du Canada au regard des progrès génétiques (annexe 1).

Tableau 7 : Nombre de membres de la SEMRPQ et part des animaux du Québec dans le registre de la SCEA, 2018 et 2022

Année	Nombre de membres	Parts d'inscription des animaux
2018	75	37,5 %
2022	76	41,0 %

Source : Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec.

2.3 L'ÉVOLUTION DES PRODUITS OVINS

2.3.1 LES RECETTES MONÉTAIRES

Les recettes monétaires des produits ovins ont augmenté de 2,6 % entre 2018 et 2022. Cette progression s'explique principalement par la hausse du volume commercialisé de 6,9 % observée pendant la pandémie de COVID 19. En effet, on a constaté une augmentation du nombre de têtes d'environ 5 % (moutons et agneaux).

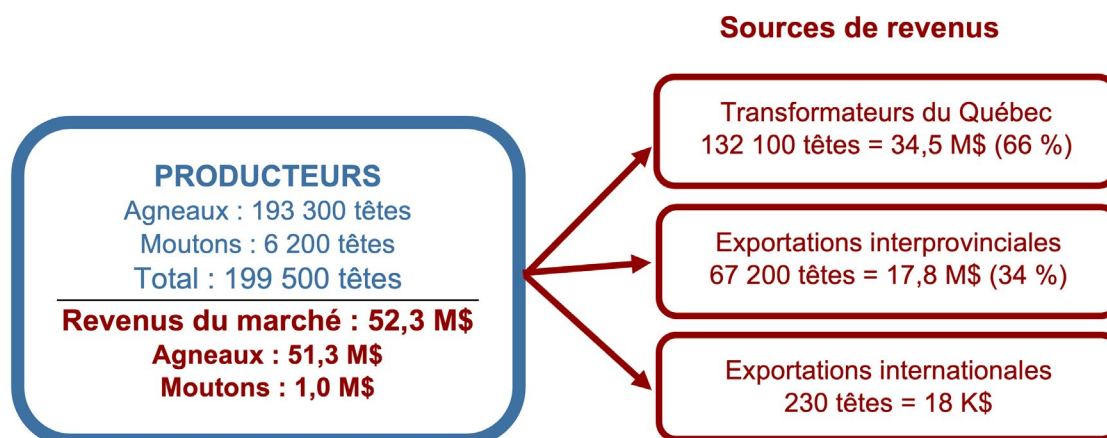
Tableau 8 : Évolution des recettes monétaires, du volume commercialisé et du prix payé aux producteurs, de 2018 à 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2018
Recettes monétaires (M\$)	51,0	41,2	55,0	55,9	52,3	2,6 %
Volume commercialisé (tonnes, poids vif)	8 748,4	8 637,8	10 800,0	9 381,9	9 354,6	6,9 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne le volume commercialisé, près de 193 000 ovins ont emprunté le circuit de commercialisation en 2022, ce qui a généré des revenus de l'ordre de 52 M\$ pour les producteurs. La première source de revenus est la vente de 132 000 animaux aux transformateurs du Québec pour un total de 35 M\$. Cela représente 66 % des revenus totaux. La deuxième source de revenus, évaluée à 18 M\$ (34 %), correspond à l'exportation interprovinciale. Celle-ci est dirigée intégralement vers l'Ontario. Enfin, une petite quantité (230 têtes, soit 18 000 \$) est écoulee aux États-Unis, notamment dans les États du Kentucky et du Kansas.

Figure 8 : Flux économiques de la production de moutons et d'agneaux du Québec, en 2022



Note : La somme des valeurs et des volumes peut différer du total en raison de l'arrondissement.
 Sources : Statistique Canada et Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

2.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS OVINS MIS EN MARCHÉ

L'Agence de vente des agneaux lourds¹¹ gère la mise en vente de l'agneau lourd du Québec. Elle est l'unique canal par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs d'agneau lourd, soit un agneau de moins d'un an qui a un poids vif de 36,4 kg et plus¹². Pour répondre aux besoins du marché, l'agneau lourd est divisé en deux catégories selon le poids carcasse chaude, soit entre 16,4 kg et 19,9 kg et 20 kg et plus.

Deux autres types d'agneaux produits au Québec sont mis en marché, généralement à l'encan de Saint-Hyacinthe par des producteurs ou des courtiers. L'agneau léger, d'un poids vif de 22,7 à 35,9 kg, est surtout consommé par les communautés musulmanes et abattu selon la méthode halal. L'agneau de lait, d'un poids vif de moins de 22,7 kg, est prisé par les communautés grecques et italiennes, qui le consomment surtout durant les fêtes de Noël, du Nouvel An et de Pâques.

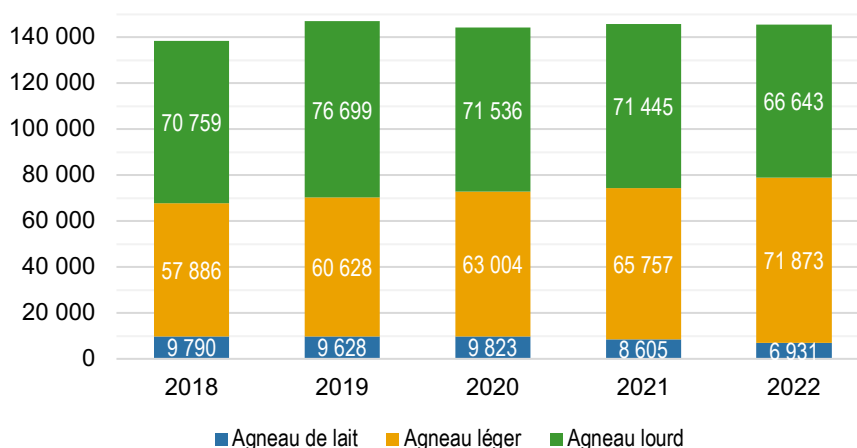
2.4.1 LES VOLUMES ET LES PRIX DE L'AGNEAU (LOURD, LÉGER ET LAIT)

Entre 2018 et 2022, une moyenne de 71 416 agneaux lourds, de 63 830 agneaux légers et de 8 955 agneaux de lait ont été mis en marché annuellement. Les volumes d'agneaux de lait et lourds ont diminué respectivement de 41 % et de 6 %, alors que le volume d'agneaux légers a augmenté de 19 % au cours de la même période. Le nombre d'agneaux vendus à l'encan (légers et de lait) représente de 48 % à 54 % du total des agneaux mis en marché.

11 Les Éleveurs d'ovins du Québec sont chargés de l'application et de l'administration du Plan conjoint, en vigueur depuis 1982 et adopté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Depuis le 1^{er} juin 2007, ils administrent l'Agence de vente des agneaux lourds, le principal mécanisme de mise en marché collective des producteurs. L'agneau lourd est le seul produit mis en marché par cette agence.

12 Poids carcasse chaude : 16,4 kg.

Figure 9 : Évolution de la production annuelle d'agneaux (têtes)



Sources : Encan de Saint-Hyacinthe et Agence de vente des agneaux lourds; compilation du MAPAQ.

Le prix de l'agneau (toute catégorie) est en croissance au Québec. L'Agence de vente des agneaux lourds a permis aux producteurs de bénéficier d'une prévisibilité des prix des agneaux lourds suivant les fluctuations du marché. Cette agence s'est modernisée avec la refonte du Règlement sur la mise en marché des agneaux lourds (RLRQ, c. M-35.1, r. 244.1) et la modification du mécanisme de détermination du prix en 2021. Des records de prix ont été atteints pendant la période évaluée.

Tableau 9 : Évolution du prix moyen de vente de l'agneau lourd, léger et de lait au Québec (\$/kg carcasse)

Catégories	2018	2019	2020	2021	2022	2018/2022
Agneau lourd	11,01	10,43	10,43	12,16	12,33	12 %
Agneau léger	13,80	13,73	14,87	17,45	15,85	15 %
Agneau de lait	15,77	15,20	15,81	19,36	17,43	11 %

Source : Agence de vente des agneaux lourds (LEOQ).

2.4.2 LA VENTE DIRECTE¹³ AU CONSOMMATEUR

Environ 10 % du volume d'agneaux lourds mis en marché au Québec a été vendu directement au consommateur par les producteurs, soit environ 7 140 têtes/an. Les producteurs doivent déclarer à l'Agence ses ventes directes d'agneaux lourds au consommateur. Les données relatives aux agneaux légers et de lait ne sont pas disponibles.

Tableau 10 : Évolution de la vente directe au Québec (volume et pourcentage), de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume de la vente directe au consommateur (têtes)	5 577	8 117	6 018	9 920	6 065
Volume de la vente directe au consommateur (%)	7,9	10,6	8,4	13,9	9,1

Source : Agence de vente des agneaux lourds (LEOQ).

13 Kiosque à la ferme, marché public, etc.

2.5 LA SANTÉ

De nombreux enjeux sanitaires affectent le secteur ovin et entraînent des conséquences importantes sur la santé et l'économie des entreprises ovines du Québec. Entre 2018 et 2022, les conditions les plus diagnostiquées par les laboratoires du MAPAQ ont été l'avortement, la coccidiose, la pneumonie ou la bronchopneumonie et l'entérotoxémie (tableau 13). Plusieurs agents infectieux générant des avortements dans les troupeaux représentent également une source de préoccupations pour la santé publique compte tenu de leur transmission possible aux humains (zoonoses).

Tableau 11 : Conditions les plus diagnostiquées dans les laboratoires du MAPAQ, de 2018 à 2022

Diagnostic	2018	2019	2020	2021	2022
Avortement	89	51	50	30	45
Coccidiose	13	11	9	15	17
Pneumonie ou bronchopneumonie	41	24	30	29	34
Entérotoxémie	3	7	2	1	8

Un des principaux défis du secteur est le petit nombre de vaccins et de médicaments homologués, ce qui limite la prévention et les traitements offerts pour les maladies infectieuses. Selon le [Guide d'utilisation des médicaments en santé ovine](#) du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), [les fiches d'information sur les médicaments pour les petits ruminants et les camélidés du MAPAQ](#) et le [site Web](#) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), huit vaccins ainsi qu'une vingtaine de produits (anticoccidiens ou coccidiostatiques, vermifuges et antibiotiques) sont homologués et disponibles en production ovine. À titre comparatif, notons qu'une soixantaine de produits sont homologués dans le porc et une centaine, dans le bovin et la volaille selon l'ACIA.

Le développement de résistances, surtout aux antiparasitaires, ajoute un niveau de difficulté supplémentaire à la gestion des pathogènes ovins. Par exemple, le [projet de recherche sur le parasitisme du CEPOQ](#), mené en 2018, a démontré une baisse de l'efficacité du benzimidazole et de l'ivermectine, compatible avec une résistance, dans la quasi-totalité des 22 fermes étudiées. L'adoption d'une approche intégrée pour la gestion du parasitisme est donc importante.

Plusieurs programmes sont offerts aux producteurs ovins et aux vétérinaires qui leur sont liés afin de soutenir la santé des troupeaux. Par exemple, le Programme québécois d'assainissement des troupeaux ovins pour le *maedi-visna* est un programme volontaire coordonné par le CEPOQ avec l'appui du MAPAQ et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Il vise à réduire la prévalence de cette infection dans les troupeaux. Le MAPAQ offre également cinq campagnes destinées aux éleveurs de petits ruminants dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ). Ces campagnes portent sur des thèmes d'importance pour le secteur : la prévention et le contrôle des avortements, la qualité du lait et la santé de la glande mammaire, la gestion intégrée du parasitisme, l'usage judicieux des médicaments ainsi que, depuis octobre 2023, la gestion des urgences et l'euthanasie à la ferme des petits ruminants.

2.6 LA RELÈVE DANS LA PRODUCTION OVINE¹⁴

En 2021, la production ovine était la principale source de revenus de 3 % de la relève agricole établie¹⁵ au Québec. Cette relève se trouve principalement dans les régions de la Chaudière-Appalaches (24 %), du Bas-Saint-Laurent (21 %) et de la Montérégie (14 %). Le diplôme d'études collégiales (DEC) est le diplôme le plus élevé pour 37 % de la relève du secteur ovin, une proportion supérieure à celle de 2016 (25 %). La proportion de jeunes femmes dans ce secteur atteignait 44 % en 2021, une donnée stable par rapport à 2016, mais supérieure à la proportion globale féminine dans la relève établie (29 %).

En 2021, les jeunes entrepreneurs du secteur ovin se sont le plus souvent établis en démarrant une entreprise (64 %). Une proportion de 36 % de la relève de ce secteur était établie depuis moins de cinq ans, ce qui représente une augmentation par rapport à 2016 (32 %). La proportion de jeunes producteurs ovins déclarant des revenus bruts supérieurs à 100 000 \$ était de 50 % en 2021, alors qu'elle atteignait 67 % pour l'ensemble de la relève de tous les secteurs agricoles.

L'offre de formation initiale pour le secteur de la production animale couvre tous les ordres d'enseignement (secondaire, collégial et université). Cependant, il n'existe pas de formation spécifique à la production ovine. De 2018 à 2022, le nombre de personnes titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en production animale est passé de 175 à 197 (données provisoires pour 2022). Pour le programme *Gestion et technologies d'entreprise agricole*, menant à un DEC, on observe également une augmentation du nombre de diplômés, qui est passé de 150 en 2018 à 176 en 2022. Au cours de la même période, le nombre de diplômes de premier cycle universitaire en agriculture¹⁶ a aussi connu une légère hausse, passant de 185 en 2018 à 200 en 2022.

¹⁴ Sources : Recensement de la relève agricole 2021, feuillet sectoriel ovin 2021 et données sur la formation pour l'année 2023 issues du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur.

¹⁵ La relève agricole établie est constituée des personnes de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole.

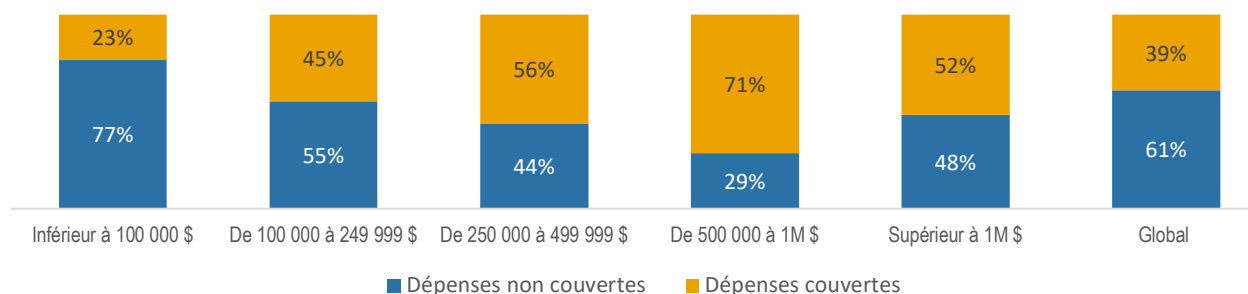
¹⁶ Selon la classification de disciplines établie par le ministère de l'Enseignement supérieur pour la première composante de programme.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

3.1 L'ANALYSE DE LA RENTABILITÉ¹⁷

Au Québec, 39 % des exploitations ovines peuvent couvrir leurs dépenses totales sans aide gouvernementale, au cours de la période analysée. Ce chiffre augmente à 73 % avec le soutien gouvernemental. Près de deux tiers des entreprises avec un revenu brut inférieur à 500 000 \$ et un tiers de celles avec un revenu supérieur à 500 000 \$ ne peuvent pas couvrir leurs dépenses sans cette aide.

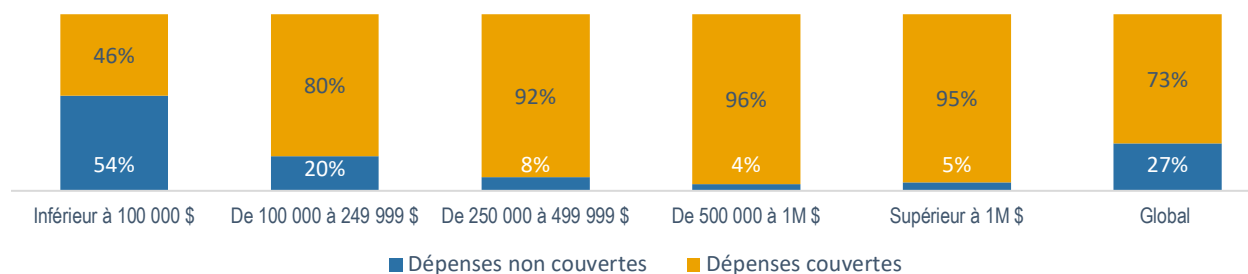
Figure 10 : Couverture des dépenses des entreprises ovines par catégorie de revenus agricoles bruts sans paiement de programmes, de 2018 à 2022



Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

Le soutien gouvernemental a permis d'améliorer la rentabilité des exploitations ovines de toutes les catégories de revenu agricole brut. En fait, le pourcentage d'entreprises qui ne peuvent pas couvrir leurs dépenses diminue à mesure que le revenu brut augmente. Pour les exploitations avec un revenu supérieur à 500 000 \$, ce pourcentage est presque de 5 %.

Figure 11 : Couverture des dépenses des entreprises ovines par catégorie de revenus agricoles bruts avec paiement de programmes de 2018 à 2022



Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

¹⁷ La rentabilité est analysée à partir de la déclaration des clients qui adhèrent au programme Agri-stabilité.

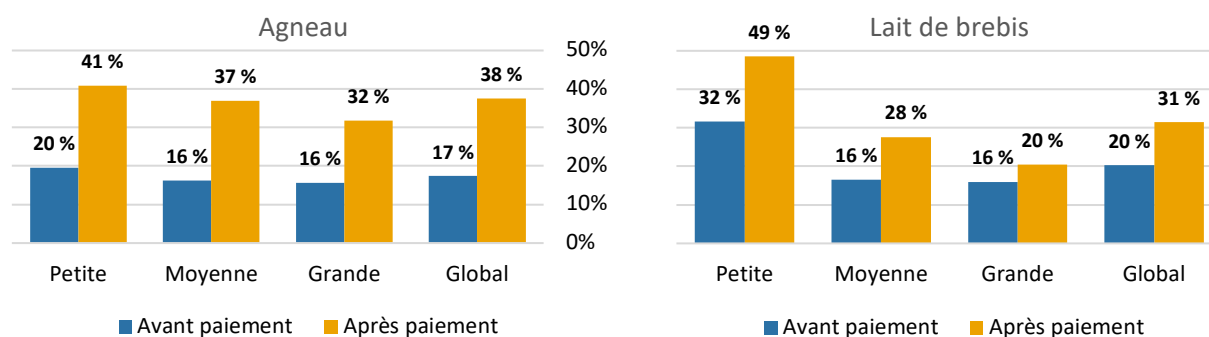
3.1.1 LA MARGE D'EXPLOITATION

Le taux de marge nette¹⁸ s'est également amélioré grâce aux paiements gouvernementaux. Dans l'ensemble des exploitations ovines qui couvrent leurs dépenses, ce taux est passé de 18 % avant les paiements de programmes à 36 % après ceux-ci. L'aide gouvernementale a un effet plus important sur l'ensemble des exploitations¹⁹ avec un taux de marge nette deux fois plus élevé globalement après ces paiements.

Qu'il s'agisse de la production d'agneaux ou de lait de brebis, les paiements de programmes ont permis d'améliorer la rentabilité des entreprises (figure 13). La production d'agneaux a vu son taux de marge nette passer de 17 % avant ces paiements à 38 % après ceux-ci, tandis que le taux de marge nette de la production de lait de brebis a atteint 31 % après les paiements de programmes.

Globalement, les producteurs d'agneaux connaissent une amélioration encore plus marquée avec un écart de 21 % entre les marges observées avant et après l'aide de l'État pour la production d'agneaux contre 11 % pour la production de lait de brebis.

Figure 12 : Taux de marge nette pour la moyenne des entreprises ovines qui couvrent leurs dépenses par taille et par spécialisation, de 2018 à 2022



Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

18 Taux de marge nette = $[\text{revenus nets (revenus bruts - dépenses)} / \text{revenus bruts}] \times 100 \%$. Les dépenses excluent les intérêts, les salaires des propriétaires et des familles de même que l'amortissement.

19 Les petites exploitations génèrent des revenus inférieurs à 100 000 \$, tandis que les grandes exploitations sont caractérisées par des revenus dépassant 500 000 \$. Les exploitations de taille moyenne ont des revenus de 100 000 \$ à 500 000 \$.

3.2 LES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

Les contributions gouvernementales jouent un rôle important pour soutenir la rentabilité des entreprises ovines, principalement par l'entremise des programmes ASRA²⁰ et Agri²¹.

Tableau 12 : Contributions gouvernementales (\$) des programmes ASRA et Agri du secteur ovin, de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Agri-investissement	322 013 \$	301 280 \$	338 027 \$	427 008 \$	314 753 \$
Agri-Québec	168 872 \$	148 743 \$	167 929 \$	194 814 \$	126 126 \$
Agri-stabilité	365 853 \$	799 217 \$	821 991 \$	563 257 \$	710 292 \$
Agri-Québec Plus	7 664 \$	13 798 \$	19 623 \$	16 982 \$	16 982 \$
Total des programmes Agri	864 402 \$	1 263 038 \$	1 347 570 \$	1 202 061 \$	1 168 153 \$
Moyenne/ferme Agri	2 001 \$	3 247 \$	3 565 \$	3 139 \$	6 148 \$
ASRA	14 141 008 \$	18 689 198 \$	18 704 859 \$	15 140 272 \$	23 170 333 \$
Moyenne/ferme ASRA	31 424 \$	43 666 \$	42 901 \$	34 805 \$	53 388 \$
Total des contributions	15 005 410 \$	19 952 236 \$	20 052 429 \$	16 342 333 \$	24 338 486 \$

Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

Entre 2018 et 2022, les paiements du programme ASRA ont représenté plus de 90 % des contributions gouvernementales totales versées aux entreprises ovines. En moyenne, ces paiements ont augmenté de 20 006 \$ par entreprise, passant de 33 382 \$ en 2018 à 53 388 \$ en 2022. Ils ont pour objectif de stabiliser le revenu lorsque le coût de production excède le prix de vente.

3.2.1 LE PROGRAMME ASRA

Tableau 13 : Nombre d'adhérents au programme ASRA, de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'adhérents	450	428	436	435	434

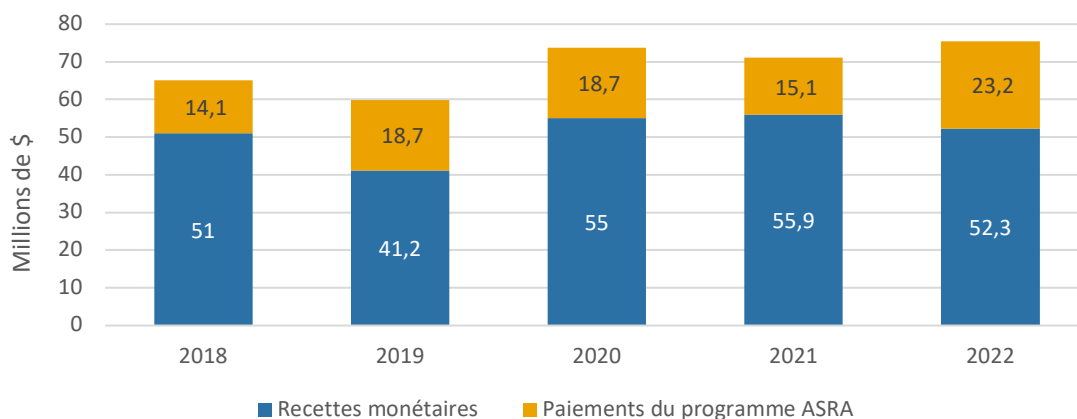
Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

Le nombre d'adhérents au programme ASRA est demeuré plutôt stable au cours de la période visée. Après une diminution de près de 23 % entre 2012 et 2019 (de 554 à 428), il s'est stabilisé à 435 en moyenne depuis 2019. Toutefois, le nombre total d'agneaux et de kilogrammes assurés est en croissance depuis 2018. Le nombre d'unités assurées par adhérent s'est donc accru entre 2018 et 2022, laissant croire à une augmentation de la taille des exploitations. La production de lait de brebis n'est pas couverte par ce programme.

²⁰ Le programme provincial ASRA vise la protection contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Pour plus d'informations au sujet du coût de production du secteur ovin, on peut consulter le site Web du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) : <https://www.cecpa.qc.ca>.

²¹ Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

Figure 13 : Des revenus de marché et des compensations du programme ASRA pour l'agneau, de 2018 à 2022



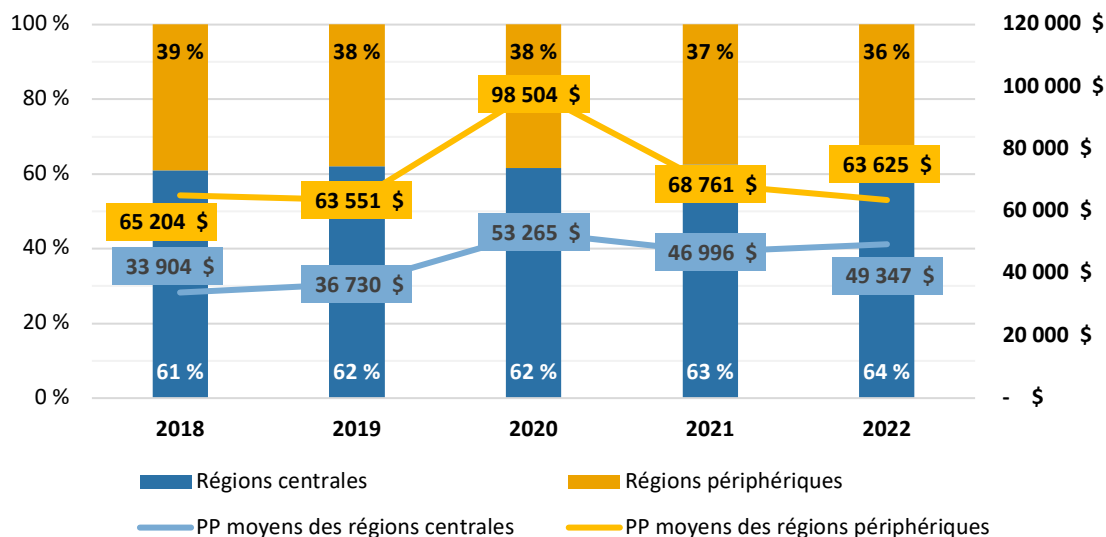
Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

Au cours de cette période, les revenus de marché²² ont augmenté de 14 %, passant de 65,1 M\$ à 75,5 M\$, alors que les compensations du programme ASRA sont évaluées à près de 18 M\$ en moyenne. Ainsi, la part des recettes totales tirées des revenus de marché a varié entre 69 % et 79 % pour une moyenne globale sur cinq ans de 74 %. Cette moyenne se situe très près de celle de la période précédente (de 2012 à 2016), qui était de 75 %.

3.2.2 LES PAIEMENTS DE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

En 2022, 58 % des paiements de programmes (PP) gouvernementaux²³ ont été versés dans les régions centrales²⁴ (figure 14) contre 42 % dans les régions périphériques²⁵. Pour chaque année de la période visée, le paiement était plus élevé en moyenne par ferme dans les régions périphériques par rapport aux régions centrales. En 2022, les producteurs des régions périphériques ont reçu 14 278 \$ de plus en moyenne que ceux des régions centrales.

Figure 14 : Contributions des PP gouvernementaux moyens par ferme (\$), selon les régions centrales et périphériques, de 2018 à 2021



Source : Données de la FADQ; compilation du MAPAQ.

²² Les revenus de marché comprennent les recettes monétaires du marché et les paiements du programme ASRA de la FADQ.

²³ Les PP gouvernementaux comprennent les sommes des paiements de programmes gouvernementaux reçus, tant au palier fédéral qu'au palier provincial.

²⁴ Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec

²⁵ Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean

4 LA TRANSFORMATION

4.1 LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES ABATTOIRS

En 2023, des activités d'abattage d'ovins étaient effectuées dans 12 des 17 régions du Québec et impliquaient 40 entreprises, comparativement à 39 en 2017.

Tableau 14 : Répartition régionale des différents types d'entreprises de première transformation, 2023 (en nombre)

Régions administratives	Abattoirs de proximité	Abattoirs provinciaux	Abattoirs fédéraux	Total
Bas-Saint-Laurent	0	1	0	1
Capitale-Nationale	2	0	0	2
Mauricie	0	0	1	1
Estrie	4	2	0	6
Outaouais	0	1	0	1
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0	1
Chaudière-Appalaches	2	4	0	6
Lanaudière	1	0	1	2
Montérégie	6	3	1	10
Centre-du-Québec	4	2	2	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1	0	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	0	0	1
Province du Québec	21	14	5	40

Sources : MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

En ce qui concerne la transformation de la viande pour le seul marché québécois, les établissements ont le choix entre deux permis. Le premier est un permis d'abattoir avec inspection permanente, autorisant la vente dans tout le Québec. Le second est un permis d'abattoir de proximité, destiné à l'abattage à forfait pour la consommation personnelle ou la vente directe par les éleveurs. Les abattoirs de proximité ne sont pas soumis à une inspection permanente et doivent vendre leur viande directement aux consommateurs dans une boucherie attenante. Par ailleurs, avec l'autorisation du MAPAQ, ces abattoirs ont la possibilité d'exploiter un deuxième atelier de vente au détail.

Cinq des établissements d'abattage agréés par le gouvernement fédéral au Québec déclarent des activités d'abattage de moutons, d'agneaux et de chèvres. Quatre de ces établissements sont aptes à respecter les règles d'un abattage rituel halal ou kasher. Ces établissements sont également considérés comme étant « multispèces » parce qu'ils abattent d'autres animaux de boucherie, notamment des bœufs ou des veaux. De plus, 14 établissements détenant un permis provincial déclarent des activités d'abattage de moutons, d'agneaux ou de chèvres. Ils peuvent effectuer la vente en gros ou au détail de leur viande sur le marché intérieur du Québec. Enfin, 21 abattoirs de proximité ont abattu des ovins, soit 5 nouveaux établissements depuis 2017.

4.2 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OVINS ABATTUS AU QUÉBEC SUIVANT LE TYPE D'ABATTOIRS

En moyenne, environ 132 000 agneaux sont abattus chaque année au Québec, dont près de la moitié par deux entreprises. Bien que le volume d'agneaux abattus varie légèrement année après année, la tendance concernant ce volume est demeurée stable en six ans au Québec.

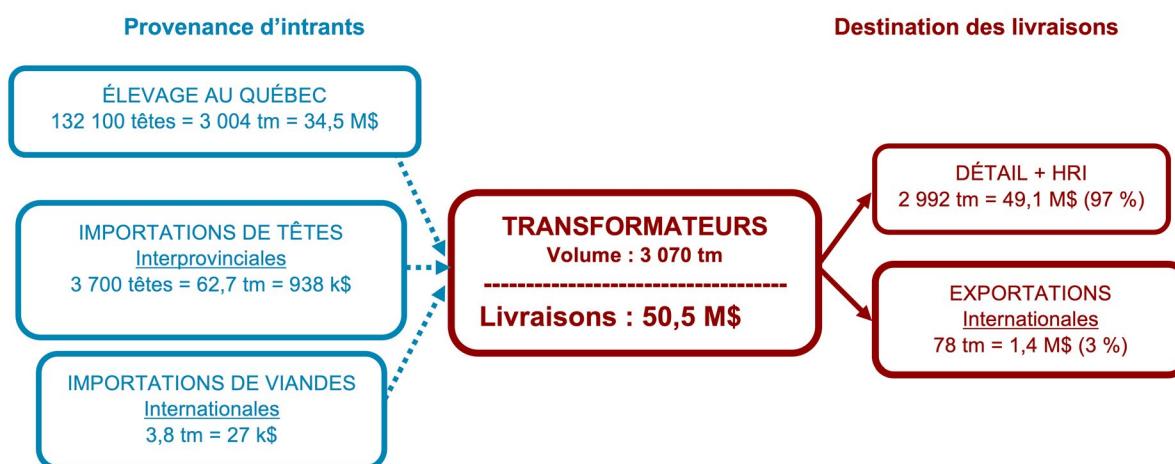
Tableau 15 : Nombre d'ovins abattus au Québec selon le type d'abattoirs, de 2018 à 2023

Années	Abattoirs de proximité	Abattoirs provinciaux	Abattoirs fédéraux	Total
2018	4 999	53 746	74 395	133 140
2019	9 223	59 579	60 125	128 927
2020	12 124	78 649	47 000	138 041
2021	7 324	74 041	47 268	128 633
2022	7 339	68 725	51 276	127 340
2023	8 100	57 122	69 764	134 986
Moyenne	8 185	65 310	58 305	131 845

Sources : MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le constat est le même à l'échelle du Canada, où le volume d'agneaux abattus annuellement a été en moyenne de 560 000 têtes durant la période étudiée. Environ 73 % des moutons et des agneaux sont abattus dans des établissements sous inspection provinciale. De plus, en 2023, 72 tonnes de moutons et d'agneaux évaluées à 1,5 M\$ ont été exportées. Donc, le volume qui pourrait être commercialisé à travers le Canada, principalement entre le Québec et l'Ontario, représente en moyenne 150 000 agneaux.

Figure 15 : Approvisionnement et destination des produits de la transformation d'ovins au Québec, en 2022²⁶



Tm : Tonnes métriques de carcasses froides.

Note : La somme des valeurs et des pourcentages peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Sources : Statistique Canada, Global Trade Tracker et NielsenIQ; compilation du MAPAQ.

²⁶ Les résultats présentés dans les lignes suivantes constituent une évaluation de ce système. Il faut donc les considérer comme un éclairage sur la dynamique du secteur plutôt qu'en fonction de leur valeur au dollar ou en volume près.

Les transformateurs québécois de viande ovine s’approvisionnent essentiellement auprès des producteurs du Québec pour une valeur de 34,5 M\$ (figure 17). Ce montant correspond à l’achat d’environ 132 000 têtes qui ont été abattues et dépecées pour donner 3 004 tm de viande. Par ailleurs, on estime que la valeur des importations interprovinciales (3 700 têtes ou 63 tm), notamment de l’Ontario, atteint 938 000 \$. Les données sur les importations internationales révèlent que les transformateurs ont fait venir de l’Irlande près de 4 tm de carcasses et de demi-carcasses pour une valeur de 27 000 \$.

Si les autres coûts et les marges bénéficiaires sont ajoutés, les livraisons des transformateurs de viande ovine sont évaluées à 50,5 M\$. Elles sont écoulées en grande partie, pour une valeur de 49,1 M\$ (2 992 tm), sur les marchés québécois du commerce au détail et des services alimentaires du réseau HRI. Le restant (1,4 M\$) est exporté sous forme de viandes désossées fraîches et réfrigérées dans l’État de New York.

4.3 LA TRANSFORMATION LAITIÈRE

Le lait de brebis est principalement destiné à la transformation fromagère. Selon des compilations du MAPAQ, le Québec fabrique plus d’une quarantaine de fromages contenant du lait de brebis. Depuis quelques années, on voit apparaître sur le marché québécois de nouveaux produits fabriqués avec du lait de brebis, comme des yogourts, des fromages à griller et des fromages à tartiner. Certains fromages sont également offerts sous forme râpée et conditionnée pour être dégustés dans une fondue ou servir à gratiner les plats cuisinés par les consommateurs.

En 2022, 28 entreprises détenaient un permis d’usine laitière grâce auquel elles pouvaient utiliser du lait de brebis dans la fabrication de leurs produits, y compris un établissement scolaire et un incubateur d’entreprises. Cependant, lors d’une consultation effectuée par le MAPAQ en 2023 auprès des producteurs et des transformateurs de lait de brebis, seulement 15 de ces entreprises déclaraient qu’elles avaient utilisé du lait de brebis dans la fabrication de leurs produits et 4 d’entre elles disaient transformer le lait provenant de leur propre troupeau²⁷. L’ensemble de ces entreprises auraient transformé environ 756 000 litres de lait de brebis. Près de la moitié d’entre elles détiennent une licence de l’ACIA leur permettant de vendre leurs produits à l’extérieur du Québec. La Fromagerie Nouvelle France, qui est la plus importante entreprise du secteur, a reçu plusieurs distinctions, dont celle du meilleur fromage du Québec au concours Sélection Caseus en 2023. L’annexe 3 présente la répartition des producteurs et des transformateurs de lait de brebis sur le territoire.

4.4 LE TERME VALORISANT «FROMAGE FERMIER»

Le 15 décembre 2021, le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation a autorisé le terme valorisant «Fromage fermier» et sa traduction anglaise *Farmstead Cheese*. La production fromagère fermière se fait dans le respect du principe suivant : une ferme, un troupeau, un fromager. Ainsi, un producteur-fromager qui transforme en fromage le lait du troupeau qu’il élève sur un seul site d’exploitation pourrait faire la promotion de son produit via ce terme valorisant.

²⁷ Il s’agit d’un sondage mené par le MAPAQ durant la période de janvier à mars 2023 et dont les données sont représentatives des informations recueillies auprès de 26 producteurs et de 15 transformateurs de lait de brebis. Certaines entreprises enregistrées au MAPAQ n’ont pas participé à ce sondage. Ces données constituent donc un portrait partiel des activités de production et de transformation de lait de brebis au Québec au moment du sondage.

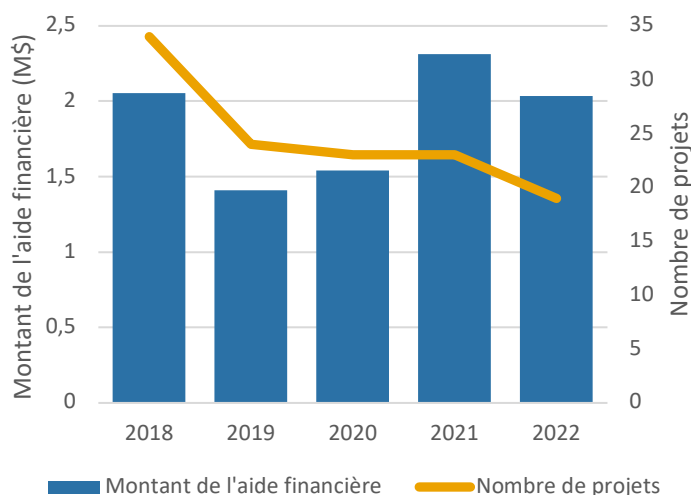
5 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation pour le secteur ovin sont effectuées par l'Université Laval, l'Université McGill, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, la SEMRPQ, Les Éleveurs d'ovins du Québec et le CEPOQ.

5.1 LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AU QUÉBEC

Pendant la période étudiée, 81 projets de recherche ont été réalisés, ce qui est supérieur aux 72 projets de la période précédente. Toutefois, le nombre de projets par année est allé en diminuant de 2018 à 2022. En revanche, la somme des montants octroyés a enregistré une forte augmentation de 30,5 %, passant de 6,5 M\$ à 9,36 M\$. Ces projets portaient principalement sur la viande ovine, la santé animale, la génétique et l'adoption de nouvelles solutions technologiques. Durant les cinq dernières années, les volets de la qualité de la carcasse et de la santé ont reçu environ 63 % du financement.

Figure 16 : Aide financière versée et projets en cours, de 2018 à 2022



Sources : Organismes fédéraux, centres de recherche du Québec, banque du Système d'information sur la recherche universitaire et Répertoire des projets financés par le MAPAQ; compilation du MAPAQ.

5.2 LES PRINCIPALES INNOVATIONS AU QUÉBEC

Les principales innovations québécoises des dernières années sont les suivantes :

- Diminution des risques financiers pour les entreprises ovines canadiennes grâce à l'utilisation du logiciel Simulovins;
- Étude prospective sur l'incidence, la persistance et les impacts des infections intramammaires dans les troupeaux de petits ruminants laitiers au Québec;
- Paratuberculose dans les troupeaux ovins du Québec : prévalence, stratégies, diagnostics et impacts des pratiques de biosécurité et des mouvements des animaux sur le risque d'infection.

Les priorités de recherche pour le futur proche s'articulent autour de la santé animale et de la génétique ainsi que de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5.3 LES SERVICES-CONSEILS ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

De 2018 à 2022, plus de 30 % des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ et ayant comme activité principale la production ovine ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme services-conseils (PSC). Lorsqu'on additionne les entreprises agricoles ayant l'ovin comme activité secondaire, on constate une aide financière d'un peu plus de 1,6 M\$ qui a été versée à des entreprises dans le cadre de ce programme pour la même période. La moitié (52 %) de ce soutien financier était destiné à des activités du domaine de l'« agroenvironnement », le tiers (33 %), à des activités du domaine de la « gestion » et 15 %, à des activités du domaine « technique ». Les trois activités pour lesquelles ces entreprises ont le plus bénéficié de ce programme sont l'élaboration d'un plan d'affaires, un suivi en « santé et conservation des sols » de même que l'amélioration de la productivité dans le cadre des pratiques d'élevage.

Tableau 16 : Aide financière versée dans le cadre du PSC aux entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ et faisant partie de l'industrie ovine, de 2018 à 2022

	Année financière			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'entreprises ayant l'ovin comme activité principale	156	155	145	159
Nombre d'entreprises agricoles pour qui l'ovin est l'activité secondaire	59	66	59	70
Aide financière en matière d'agroenvironnement	175 219 \$	194 564 \$	234 376 \$	230 927 \$
Aide financière en matière de gestion	152 836 \$	116 565 \$	110 258 \$	149 479 \$
Aide financière liée au domaine technique	56 702 \$	55 561 \$	64 616 \$	63 882 \$
TOTAL de l'aide financière	384 757 \$	366 690 \$	409 250 \$	444 288 \$

Sources : Fiche d'enregistrement du MAPAQ et Prextra, logiciel comptable du Programme services-conseils; compilation du MAPAQ.

6 LES ENJEUX ET LES DÉFIS DU SECTEUR

6.1 LES ENJEUX POUR LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR

La professionnalisation du métier

La professionnalisation des producteurs est le facteur le plus important pour assurer la durabilité des entreprises ovines. Cela nécessite une acquisition approfondie de connaissances pour accroître la productivité, réduire les coûts et minimiser la dépendance aux aides et paiements gouvernementaux. En parallèle, il est essentiel de proposer des produits qui satisfont les exigences des consommateurs à des prix compétitifs, favorisant ainsi la croissance et la valorisation des actifs de l'entreprise. Le second facteur qui contribue significativement à l'essor de l'entreprise et à l'obtention de marges bénéficiaires plus élevées est l'augmentation de la taille des troupeaux et l'engagement à plein temps des producteurs.

Cependant, le secteur est confronté à des obstacles tels que la rareté des services vétérinaires et agronomiques spécialisés en production ovine, ainsi qu'à une offre réduite de services connexes comme la tonte et le transport des animaux et du lait. Ces défis peuvent entraver la croissance du secteur et décourager les producteurs, souvent contraints de jongler avec plusieurs emplois. Le transfert d'entreprise représente un défi majeur, mais aussi une opportunité de renouvellement et de diversification pour l'industrie ovine. En effet, malgré ces enjeux, le secteur demeure ouvert aux nouveaux venus et à la relève, notamment aux entrepreneurs de première génération. Il est aussi observé une proportion de femmes plus élevée dans la relève ovine que dans d'autres secteurs agricoles.

La compétitivité du secteur vis-à-vis les produits importés

La compétitivité demeure un enjeu important du secteur, puisque les prix payés aux producteurs et aux transformateurs du Québec sont supérieurs aux prix payés par les détaillants et les restaurateurs pour des produits importés. Ainsi, pour mieux les concurrencer et augmenter la part de marché de 53 % de la viande d'agneau du Québec dans la consommation québécoise, il faudrait réduire l'écart entre ces prix et poursuivre les efforts de positionnement de ce produit.

L'arrimage entre l'offre et la demande

Les secteurs de la production et de la transformation de l'agneau au Québec doivent tirer profit des occasions de croissance liées à l'accroissement de l'immigration. Les nouveaux arrivants provenant de pays où la consommation d'agneau est plus usuelle représentent un marché potentiel. Pour ce faire, une attention particulière doit être portée aux occasions de marché de l'agneau léger et à l'arrimage des cycles de production et de la demande.

La production de lait de brebis en émergence

La production de lait de brebis doit croître pour répondre à la demande accrue des transformateurs du Québec pour ce produit. Les fromageries n'échappent pas aux principaux défis en matière de concurrence, de main-d'œuvre, d'adaptation technologique, de qualité du lait et de gestion de l'entreprise.

6.2 LES AUTRES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

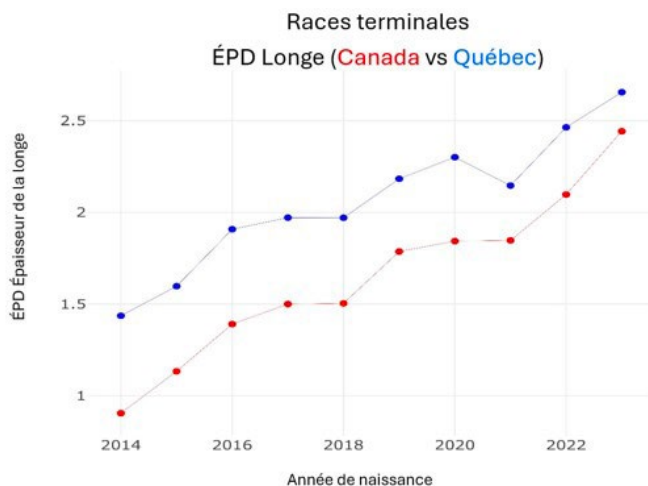
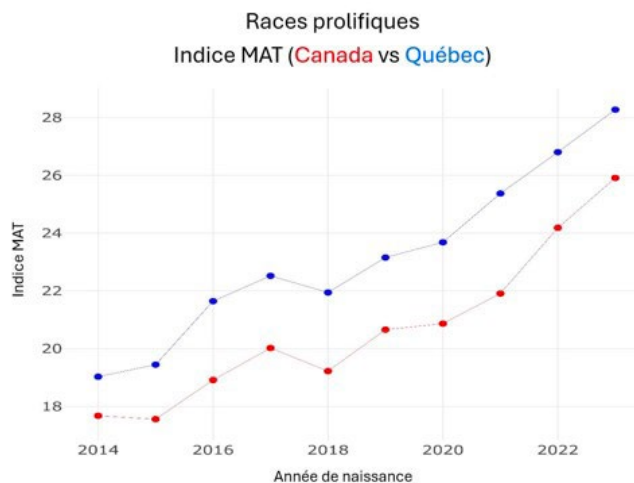
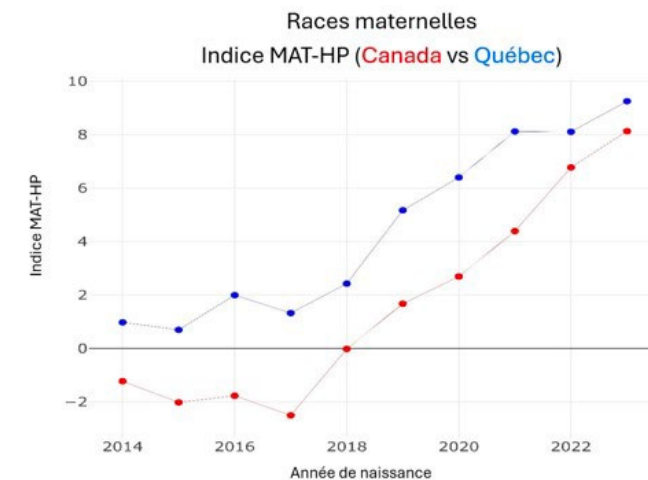
Les performances de croissance ainsi que la santé et la fertilité des ovins peuvent être affectées par des variations importantes et atypiques des conditions climatiques, qui risquent d'être de plus en plus fréquentes. Les infrastructures devront donc y être mieux adaptées (isolation, ventilation, chauffage, etc.). Des progrès devront être réalisés en matière de gestion des maladies et du parasitisme, notamment par des pratiques préventives incluant la biosécurité, les traitements et l'amélioration génétique.

Ensuite, bien que les ruminants émettent des gaz à effet de serre (GES) lors de la digestion, la production ovine telle qu'elle est pratiquée au Québec permet de tirer profit de l'amélioration des sols agricoles par la production fourragère, de la valorisation des fumiers solides et potentiellement de l'élevage au pâturage. Elle contribue donc aussi à l'occupation du territoire de même qu'à la diversification des activités agricoles et des paysages.

Le secteur est perçu assez positivement par les consommateurs. Il pourrait gagner à mettre en lumière ses avantages en matière de durabilité et à poursuivre ses efforts d'amélioration, notamment en ce qui touche l'optimisation des opérations de transport (lait, animaux vivants et découpes de viande), la valorisation des carcasses, de la laine et des peaux ainsi que la réduction de ses émissions de GES.

7 ANNEXES


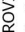

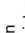
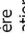
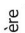
ANNEXE 1 – COMPARAISON DE COURBES D'ÉVOLUTION GÉNÉTIQUE ENTRE LE CANADA ET LE QUÉBEC POUR DIFFÉRENTS INDICES DE SÉLECTION

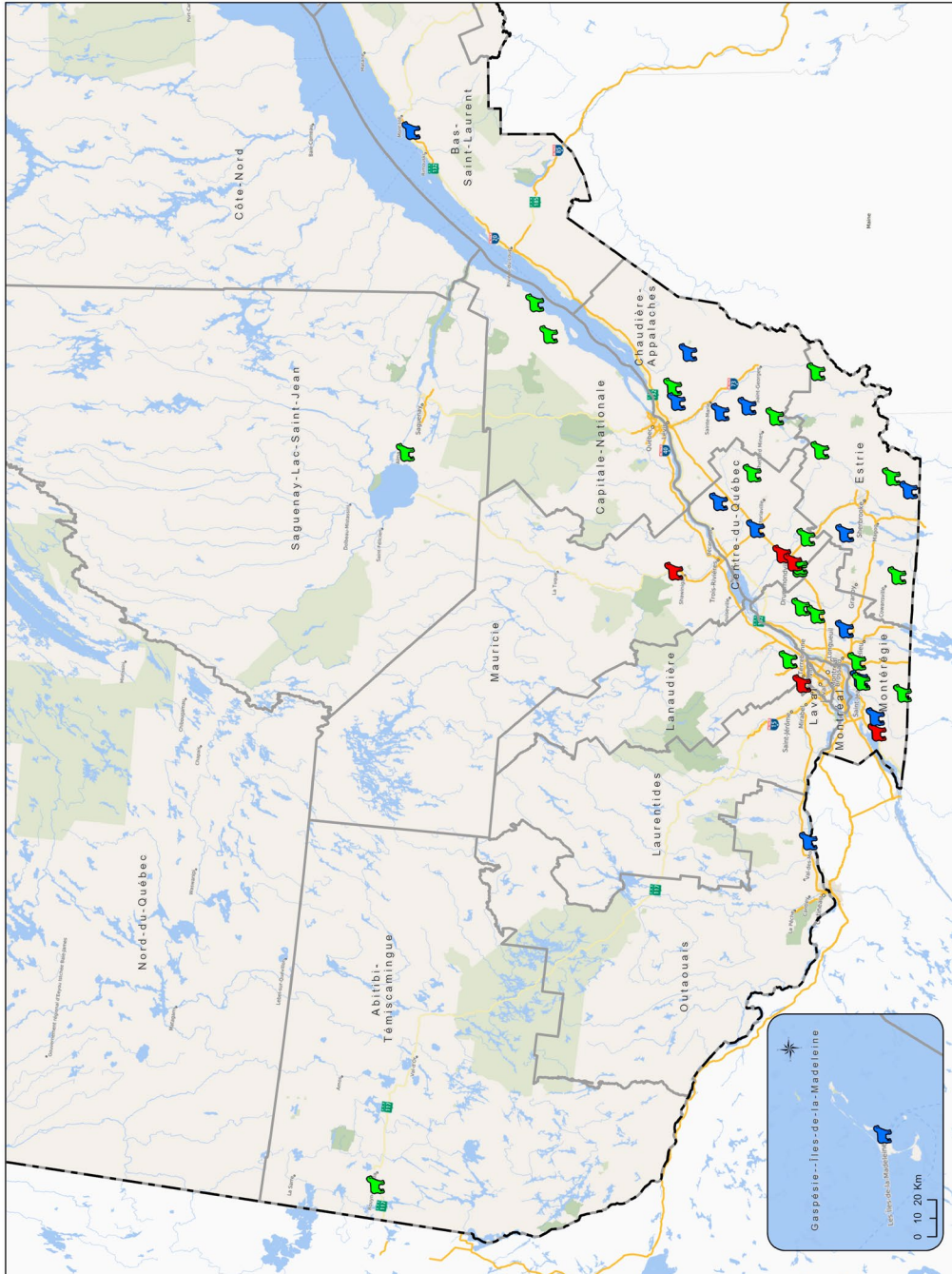


Source : CEPOQ, 4 mars 2024.

ANNEXE 2 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ABATTOIRS

Répartition régionale des établissements de première transformation de l'ovin (2024)

- Permis
-  PROVINCIAL
 -  FÉDÉRAL
 -  PROXIMITÉ
- Région
-  administrative
 -  Frontière internationale
 -  Frontière interprovinciale



Projection cartographique
Composé de Lambert



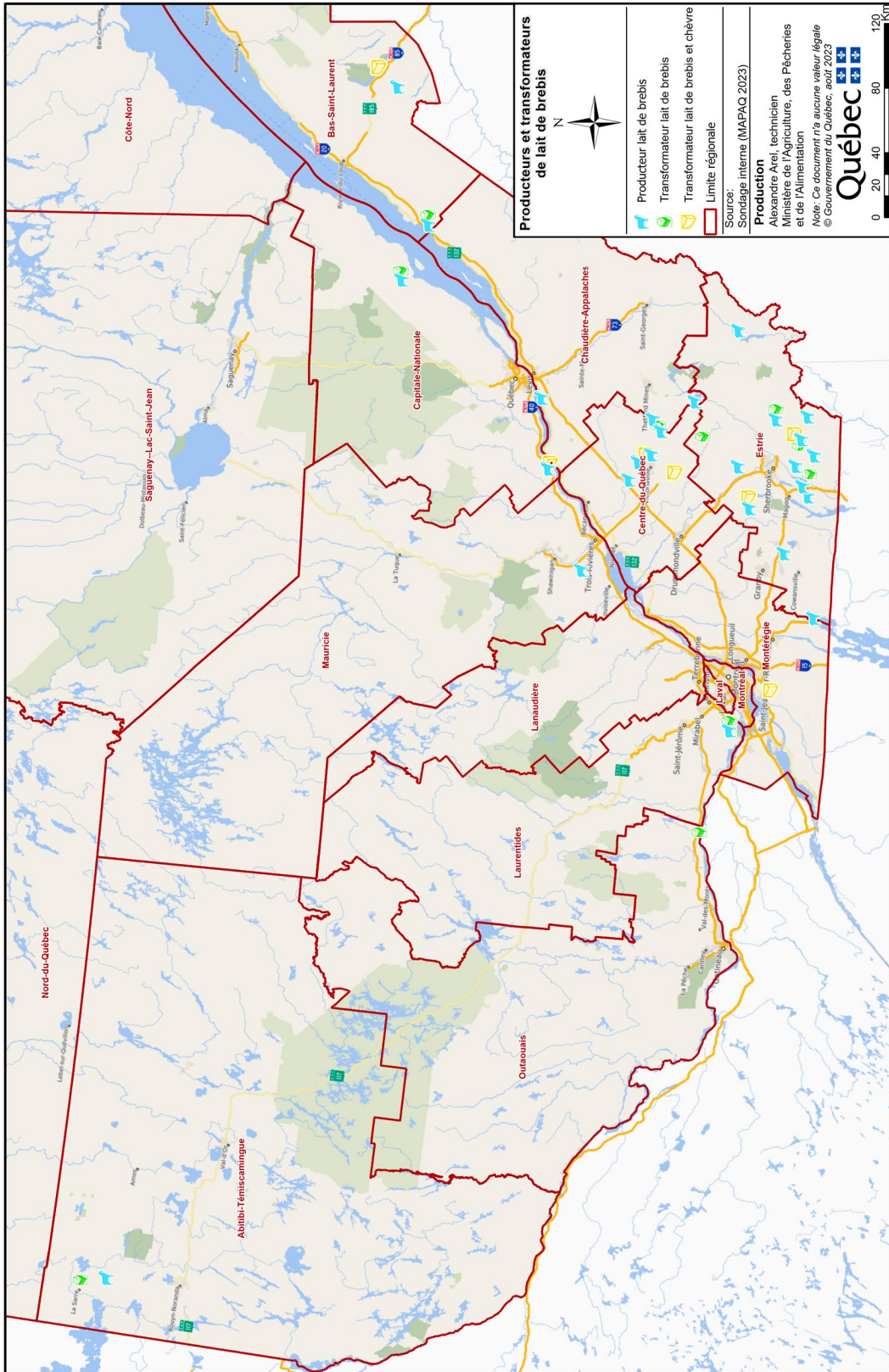
0 25 50 100 Kilomètres

Sources:
 Entreprises de transformations (RITA) IMPAQ
 Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA)
 Fond de carte Gouvernement du Qc.
 Géopositionné approximativement

Ministère de l'Agriculture,
 des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 1^{er} trimestre 2024



ANNEXE 3 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS ET DES TRANSFORMATEURS DE LAIT DE BREBIS



RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Marie-Pier Huot

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

Direction des études et des perspectives économiques
Julius Olatounde, Josée Robitaille et Ricardo Vargas

Direction des analyses et des politiques de sécurité du revenu agricole
Nassima Bouhabila, Geneviève Guindon, Line Lapointe et Laurence Robert

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Direction de la santé et bien-être des animaux
Roxann Hart

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

Direction du développement stratégique de la transformation alimentaire
Dominique Arsenault et Moëz Sellami

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Annie Beaudouin et Marie-Michelle Gamache

Directions régionales de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie
Germain Blouin, Stéphanie Landry et Marie-Ange Therrien

Direction de la coordination environnementale et stratégique
Alain Rajotte et Renata Velkova

Direction de la coordination, de la relève et des services-conseils
Samuel Boutin, Andy Cerqueira et Denis Langlois

RELECTURE

Félicien Hitayezu et Yvon Forest

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Des mots et des lettres

